L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 26 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXXII

Et cependant le docteur manœuvra si habilement que, à dix heures précises, après une promenade de plus de deux heures, il rentrait avec son fou à la maison de santé. Ils avaient causé de toutes choses, d'art, de littérature, de musique : le docteur, fidèle au plan qu'il s'était imposé, s'était abstenu de toutes questions qui eussent pu ramener l'aliéné aux souvenirs du passé. Finalement il lui avait parlé de déjeuner. Le fou, dont le grand air avait développé l'appétit, avait immédiatement consenti à rebrousser chemin.....; et voilà comme Martin revenait triomphalement et faisait son apparition dans la salle à manger au moment où le docteur Avril, fou d'inquiétude, maudissant la confiance scélérat témoignée à des étrangers, songeait à mettre la gendarmerie en campagne pour retrouver les fugitifs.

Aussi le gros homme s'élança-t-il ou plutôt roula-t-il vers les deux arrivants ; il serra joyeusement et avec une émotion mal contenue les deux mains de son aliéné.

Cela rentrait dans le système des surprises du docteur Martin. Car M. Georges était fort peu habitué—on le devine—à ces démonstrations purement amicales.

Mais le docteur Martin regardait autour de lui. Desmare était absent.

—Où donc est votre ami ? lui demanda le docteur Avril.

Martin étouffa un soupir et répondit par un hochement de tête plein de mystère. Son confrère n'osa pas insister.

Cependant le docteur Martin ne faiflit pas à sa tâche ; il causait avec le fou, frappant son esprit à s'arrêter sur vingt sujets divers.

Le déjeuner tirait à sa fin, quand tout à coup on entendit un bruit de voix sur l'escalier

—Je vous dis, criait un domestique, qu'il n'y a ici personne de ce nom !

—Je vous réplique que je suis sûr de mon fait, répondait une autre voix.

—C'est Desmare, dit froidement le docteur, qui s'efforçait de garder son calme.

La porte s'ouvrit. Desmare entra. Il était correctement vêtu de noir, en toilette de soirée.

Tous s'étaient levés, curieux de ce qui allait se passer.

—Messieurs, dit Desmare d'une voix claire, je désirerais parler à M. le marquis Lucien de Pretz.....

—C'est moi, dit le fou en s'inclinant.

.....

Expliquons en deux mots, avant de reprendre notre récit au point où nous l'avons laissé, lors de l'apparition du fou à l'Hôtel de Versailles, ce qui avait été l'emploi du temps de Desmare depuis la veille.

Nous ne ferons que résumer les délductions par lesquelles était passé son raisonnement.

Le fou disait se nommer Georges Hugues. Ce nom de Hugues rapproché de celui de la Huguette ne signifiait-il rien ? Mais comment concilier les idées qui naissaient de la avec cette autre supposition : le marquis de Pretz fils de la Huguette.

Le fils de la Huguette,—le Mme Hugues,—était-il le fou ? ..... On bien le fou ne s'appelait-il pas Hugues ? Et était-ce au contraire, le marquis de Pretz qui devait, en réalité, porter ce nom ? Mais alors le fou ne devait-il pas le vrai marquis de Pretz ? Il avait en sa possession, lors de l'assassinat, le couteau de chasse marqué aux initiales de la maison de Pretz ?

Et puis.....

N'était-il pas naturel de penser que l'homme de la rue de Grammont n'était pas fils de la comtesse de Versannes, et, par conséquent, n'était pas le frère de Paula.....

La monstruosité même de cette machination, dont le résultat devait être le mariage du frère et de la sœur, n'était-il pas une présomption en faveur de.....

La substitution du fils de la Huguette au vrai marquis de Pretz.

Cette idée s'imposa à Desmare :

Le fou devait être le marquis de Pretz. Comment n'en convaincre ?

Desmare était parti pour Paris ; là, il avait couru à la rue Notre-Dame-des-Champs et était parvenu à avertir Marguerite de sa présence, sans éveiller l'attention.

Il avait demandé à Margerite si Paula n'avait pas en sa possession un portrait de sa mère. Paula possédait une miniature suspendue auprès de son lit. Marguerite avait dû l'enlever et la remettre à Desmare.....

Quand le reporter l'avait eue en sa possession, il avait cruellement regretté de n'avoir pas vu le fou avant son départ. C'étaient encore de longues heures d'anxiété.

Il était revenu à Mantes..... et au moment où il était apparu dans la salle à manger, il avait, au premier coup d'œil, reconnu le fils de la comtesse de Versannes.....

Il l'avait appelé par son nom :

Lucien, marquis de Pretz ?

Et le fou avait répondu :

—C'est moi !

Pourquoi donc le fou prétendait-il s'appeler Georges Hugues, alors que ce nom était vraisemblablement celui du misérable qui avait usurpé, à la suite d'un crime sans doute, le nom et le titre de sa victime.

C'est ce qu'il nous reste à apprendre.

Lorsque Desmare et le docteur avaient amené le fou à l'Hôtel de Versannes, ils étaient loin de prévoir exactement quel serait le résultat de cette intervention subite.

Le pensionnaire du docteur Avril, après avoir déclaré à haute et intelligible voix qu'il se nommait Lucien, marquis de Pretz, était retombé dans son indifférence apathique. L'instrument de travail plus. L'effet produit par la secousse était épuisé.

Les deux amis s'étaient donc trouvés une fois de plus livrés à leurs conjectures. Mais, cette fois, elles reposaient sur une donnée certaine. Le docteur s'était livré sur le malade à un examen dont le résultat avait été concluant.

Il portait au crâne les traces visibles d'une lésion profonde, cicatrice d'une blessure ancienne qui avait évidemment atteint l'organe de la pensée. Les conclusions de cette découverte étaient faciles à tirer.

Evidemment c'était le fou qui portait en réalité le nom de marquis de Pretz, et c'était l'homme de la rue de Grammont qui l'avait frappé jadis.

La substitution de l'assassin à sa victime était indiquée d'elle-même. Quel parti immédiat pouvait-on tirer de cette découverte ?

Desmare n'oubliait pas qu'avant tout, —pour sauver réellement la situation,—il fallait empêcher le faux Lucien de Pretz de prononcer une seule parole qui accusât la mère de Paula. Or, selon toute probabilité, le fils de la Huguette ignorait l'existence de celui qu'il avait tenté de faire disparaître et qui n'avait dû sans doute son salut qu'au hasard. Donc, quelle que fût l'énergie de Lucien de Bronze, il devait être comme foudroyé à la vue du fou. Les âmes les mieux trempées ne résistent point à ces émotions non prévues.

On vient de voir à quelle terreur intense, insurmontable, celui qui s'appelait en réalité Georges Hugues avait été en proie. Toucher au but, n'avoir plus qu'à étendre la main pour s'emparer d'une fortune princière, se sentir inattaquable et inattaqué, puis sentir tout à coup le sol trembler sous ses pas. Voir surgir comme d'une tombe mal fermée un mort d'autrefois vivant aujourd'hui, c'est plus que ne peut supporter le cerveau humain.

Et quand la main du véritable Lucien de Pretz s'était posée sur sa poitrine, il avait cru, comme Don Juan, que la terre s'était entr'ouverte pour laisser échapper ce cadavre. De quel gouffre surgissait cette apparition ? Hugues avait senti un hoquet convulser sa gorge, un éclair éblouissant avait brillé devant ses yeux, ses oreilles avaient tinté. L'organisme avait faibli tout entier en une seconde. Et, sans savoir, sans comprendre, marchant comme un aveugle, le misérable avait cédé à cette main qui l'entraînait en avant, ivre de surprise et d'épouvante.

C'était comme un hideux cauchemar s'accomplissant tout à coup sur son cerveau et qu'il ne cherchait même pas à secouer, tant la prostration était profonde.

Ainsi il avait franchi les marches du perron, sentant toujours sur son épaule la main du fou, que guidait lui-même le docteur Martin. Ainsi ils avaient traversé le parc et étaient parvenus à la grille.....

La Dumas et Jean Peyrand attendaient. Jean, à la vue de celui qu'il appelait encore Lucien de Pretz, poussa un cri, aussitôt réprimé sur un geste énergique de Desmare qui accourait.

La voiture de Hugues était là ; sur le siège se tenait immobile une forme sombre. C'était Kédès. Kédès que son maître avait cherché, lui aussi, et qu'il avait trouvé, Kédès qui plus soumis que jamais, s'était courbé sous le châtiment.....

Hugues fut poussé dans la voiture et s'affaissa sur la banquette comme un corps inerte. A côté de lui, se plaça le fou. En face, Desmare et le docteur. Dans une autre voiture, Peyraud et Dumas.

Desmare se pencha à la portière et cria à Kédès :

—Rue de Grammont !

Les chevaux ne bougèrent pas. En effet, Desmare avait-il donc oublié que Kédès était sourd, comme il était muet ?

Le reporter sauta en bas de la voiture. Comment se faire comprendre de cet esclave idiot ? Desmare tira un pistolet de sa poche et, grimpant sur la roue, l'appuya sur l'oreille de Kédès, en criant de nouveau : Rue de Grammont !

Ce geste menaçant suffisait-il donc ? Kédès enveloppa d'un coup de fouet les deux chevaux, qui s'élancèrent. Desmare avait failli être renversé. Mais il était agile, et en une seconde il avait repris sa place dans la voiture.

Expliquons rapidement comment Kédès était retombé au pouvoir de son maître.

On le sait, il s'était enfui, quelques minutes après que le fils de la Huguette s'étaupire, lui avait cinglé la visage de sa badine. Le visage du nègre s'était soudainement décomposé, ses poings s'étaient crispés, et ses lèvres s'étaient tordues en une effroyable contraction de rage. Il avait fait un pas comme pour enfoncer la porte, qui s'était refermée sur Lucien : puis, obéissant à un sentiment inexplicable, il avait reculé et s'était élancé sur l'escalier. Un instant après il était dans la rue.

Depuis bien longtemps c'était la première fois qu'il se trouvait en plein Paris, livré à lui-même, seul avec ses pensées. Souvent, en effet, il avait parcouru déjà la ville, mais c'était pour exécuter un ordre reçu, pour porter une lettre. Alors il allait droit devant lui, obéissant à la consigne donnée, agissant comme un automate, n'ayant pas de volonté propre. Cette fois, c'était autre chose. Il rompait violemment les liens qui l'attachaient à un maître. L'esclave était libre.

Il se mit à courir au hasard. C'était le soir, on s'en souvient, puisque cela se passait une heure après la visite de Desmare et de Dumas au cercle des Mathurins. Nul ne remarqua ce nègre, qui, vêtu d'une livrée sombre, traversa rapidement le boulevard, s'engagea dans les rues qui mènent aux hauteurs de Lorette et finalement parvint aux boulevards extérieurs.

Là, il vit la ligne nette de la grande voie qui naguère longeait les murs de la capitale. Il la suivit, passant devant Montmartre, la Chapelle, la Villette. Mais son instinct l'avertit que cette route était sans issue et toujours semblable à elle-même. Et puis, elle était trop éclairée. Il se jeta dans la gauche et, de son pas solide et incessant, marcha sur Belleville. Combien de temps dura cette course inconsciente ! Le nègre ne regardait pas derrière lui, il voulait arriver au bout de la grande ville, échapper à ces maisons de pierre qui lui semblaient autant de prisons, il aspirait à la campagne, à la plaine, à l'air libre. Il échoua aux fours à plâtre de Bagnolet. Là, comme la nuit était avancée, il songea à prendre du repos. Regardant autour de lui, il ne craignit plus Lucien. Il ne supposait pas que l'élégant gentilhomme pût le retrouver en pareil lieu.

Les fours à plâtre contenaient déjà nombreuse colonie. Quand Kédès se glissa à travers une ouverture béante, comme un énorme reptile noir, il se fit des cris, des imprécations. Puis une allumette brilla. C'étaient les premiers occupants qui reconnaissaient le nouvel arrivant. On vit le nègre. Il y eut un moment de stupeur. Kédès ne bougeait pas. Encore une fois, il eut peur. On lui parla, il ne répondit pas. Du doigt il toucha ses lèvres et ses oreilles. On comprit ce qu'il voulait exprimer.

Un nègre ! Et un sourd-muet ! Eu vérité, ce ne pouvait être là un mouchard. Les physionomies, hostiles d'abord, s'éclairèrent d'un rire joyeux et railleur. On le bousculta bien un peu. Un voyou vint frotter ses joues pour s'assurer qu'elles étaient bon teint. Kédès se laissa faire, et finalement, par sa mansuétude et sa résignation indifférente, il conquit droit de cité. On lui permit de s'étendre dans un coin et il s'endormit.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts la copie.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur la malle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par conséquent, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. Un port plein signifie trois cents.

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un des ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le plus élevé entre.

Les articles suivants sont exclus des malle : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives ; les livres, les brochures, les balances et autres indications obscènes ou indécentes ; toutes lettres ou enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises délogales sont imprimées ou gravées ; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, dégrader ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Premiers classes.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux ou la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classes.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875, sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre : moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875, sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le ministre de postes-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers ; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et C. vington.
Le beau steamer, et rapide
CITY
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marchour et à basse pression,
capitaine Wm. Hennover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin ; le MARDI et le MAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin ; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bassons eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SOBIA,
23 avril75—1an Au No 22 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 r. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
CATOCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
se rantant, à Vicksburg à la ligne Parfont pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
ENO. A. LINEY, 127 Commune et
HITE & CARLIN, rue Polyantoplas.
Le soussigné prend du fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept—1m Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DEBRES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.
25sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les V. ndre ils à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
F. John. commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPLER.
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera réexpédié sans indifférence, à connaît droit de cité. On lui permit de s'étendre dans un coin et il s'endormit.
(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts la copie.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit
Du Havre, quai de Pierre No 56 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
AMERIQUE, Poussin, samedi, 25 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (compris le vin)
Première cabine, $120 et $140 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40—Entrepont, $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou
L. GRANDJEAN, Agent,
sep—121 Gallier Cours, Lesne R. N. O.

BREME.
Compagnie de Vaveurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et le NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Brème.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous :
De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover... 15 sept. 24 oct.
Frankfurt... 1 oct. 21 nov.
Hamburg... 17 nov.
Frankfurt... 15 déc.
Les jours de départ subséquents seront annoncés en plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.
Dans la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême :
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrées par les soussignés
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Lignes des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
MADISON,
CORTES,
Le steamer
CORTES,
Freeman, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 24 nov. à 8 h. A. M.
Passage.....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873 :
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..... $143,287
Primes sur les Risques de feu..... $120,490 18
Primes sur les Risques de rivière..... 12,811 43
Primes sur les Risques de mer..... 28,771 19
Moins les primes rendues..... 1,727 88
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..... 80,287 56 — 54,414
Primes nettes pour l'année 1872..... $160,606 14
Déficit pour l'année 1873..... 26,242 53
$186,854 67
Pertes payées durant la même période :
Sur les Risques de feu..... $90,987 50
Sur les Risques de rivière..... 10,7
Sur les Risques de mer..... 55,725 43
Réassurances..... 7,651 8
Taxes..... 1,723 1
Réfaction au lieu de scrip..... 13,264 91
Dépenses et Profits et Pertes..... 26,797 99
Intérêt du sur les Scrips non encore payés..... 4,809
Moins escompte et intérêts..... 25,612 43 — 29,272
Pertes non réglées..... 30,000
$186,854
Ci-dessus, Wm. Taylor, Président.
Mol. CHAS. L. C. DUFUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le croit le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUFUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 15me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins :
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VIGNOT,
Directeurs.

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER, 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes..... $787,306 66
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..... 500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..... 206,632 03
Dû par des agents de rachats et de réserve..... 60,067 00
Dû par d'autres banques nationales..... 960 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..... 46,894 59
Propriétés foncières, mobilier et installation..... 46,870 12
Dépenses courantes et taxes payées..... 25,548 7
Echanges pour le Clearing House..... 256,062 1
Billets d'autres banques nationales..... 20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels..... 218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or..... 3,857 42
Billets legal tender..... 126,205 00
Total..... $2,158,969 94
PASSIF.
Capital payé..... $300,000 00
Autres profits non divisés..... 42,020 06
Billets de banque nationale non rachetés..... 442,937 00
Dividendes non payés..... 4,118 50
Dépôts individuels..... 770,894
Certificats de dépôts payables sur demande..... 6,731 5
Dû à d'autres banques nationales..... 521 96
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers..... 387,427 29
Total..... $2,158,969 94
ETAT DE LA LOUISIANE, } ss.
Paroisse d'Orléans.
Mol. JAS. CHALARON, caissier de la susdit banque, déclare que je crois le susdit tableau vrai.
JAS. CHALARON, Caissier.
Sworn to and subscribed before me, this 15th day of January, 1875.
JAMES FARRY, Notary Public.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 21 Novembre 1875.
OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
A
Antillo Gennaro
B
Baosa Eduardo
D
D'Antonio Michel
Didon Nicolas
Del Valle Andren
E
Escoffie Joe Tenant
F
Faies Henry D
G
Gainer Theophile
Glori Sc Vincenzo
Geoffroy Louis Emile
Guierrez Fralsh Leon (clo
H
Hourcade Monsieur
B
Latour Jean Simon
Labiche Monsieur
La Barliera Antonino
Logrezo Giovanni
M
Martinez Gabriel
Martin Don Dominico
Maury François
N
Nufro Gaetano
P
Panza Gennaro
Picone Antonino
R
Rabesaud Louis X
Ratatovich Giovanni
Rost Kaul's
Rodriguez Juan
S
Sant Antonio
Scalici Michel
V
Verdichizzi Giovanni
LISTE DES DAMES.
A
Adrian A Mrs
B
Boulion Teresa Mrs
B
Bourel Louise Mrs
C
Cardoza Maria Mrs
JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

Rapport sur l'Etat
DE LA
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes..... $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..... 95,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvée..... 85,731 96
Dû par d'autres banques nationales..... 25,005 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations..... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées..... 35,563 69
Primes payées..... 55,600 00
Echanges pour le Clearing House..... $121,818 21
Billets d'autres banques nationales..... 26,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)..... 2,876 79
Espèces..... 77,379 17
Billets Legal Tender..... 466,622 00
$705,596
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)..... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)..... 4,000 00
Total..... $2,926,545 96
PASSIF.
Capital payé..... $850,000 00
Surplus..... 88,590 84
Autres profits non partagés..... 97,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..... 500,000 00
Dividendes non payés..... 6,831 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..... $1,222,571 00
Certificats "demand" de dépôts..... 7,000 00
Chèques certifiés..... 12,550 56
Chèques du caissier, non payés..... 100 00
1,242,521 66
Dû à d'autres banques nationales..... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..... 21,436 65
Total..... $2,926,545 96
ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.
Mol. CHAS. L. C. DUFUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUFUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 15me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins :
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VIGNOT,
Directeurs.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL,
Année expirée le 31 décembre 1874.
Montant reçu de membres associés sur décès..... $54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes..... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes..... 21,150 65
$87,554 94
Montant payé sur 26 décès..... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Conr. de Poste Loyer et Salaires..... 10,679 28—$56,129 2
$31,425 66
PASSIF.
Polices sso "A"..... $5,802 25
Polices sso "B"..... 4,276 17—$10,078 4
ACTIF.
En caisse..... $9,255 56
Décès payés "non réclamés"..... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Clairborne..... 8,216 25
Banque d'Amérique..... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle..... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..... 8,805 00
Meubles de Bureau..... 1,464 65
Billets et reçoivent..... 1,35
$51,493 55 — $41,415 39

CHEMINS DE FER.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira,
du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 28 sept. et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le rôt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits : une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. FAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit :
—DÉPARTS—
Exprès du jour..... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle..... 6:00 p. m.
—ARRIVÉS—
Exprès (tout le parcours) et malle..... 10:00 a. m.
Exprès de nuit..... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où on vendent les billets est au coin des rues Camp et Common, en face du City Hotel.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.,
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows :
—DEPART—
Day Express..... 7:30 a. m.
Through Express and Mail..... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail..... 10:00 a. m.
Night Express..... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common street, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov.—Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien depôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. Départs de Gentilly.
6 heures A. M. 7½ heures A. M.
8 " " 9 " "
10 " " 11½ " "
Midi " " 1½ " P. M.
2 " P. M. 3½ " "
4 " " 5½ " "
6 " " 7½ " "
Tous les dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit :
(Du